



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Conseiller pédagogique départemental en EPS

Affaire suivie par :
Ludovic Pereira
Tél : 05 87 01 20 34
Mél : ludovic.pereira@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 7 novembre 2025

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : labellisation Génération 2030.

PJ : présentation du label et cahier des charges national.

Lancé en 2017 et délivré par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le label Génération 2024 visait à développer les passerelles entre le monde éducatif et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Les ministres, en collaboration avec le comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le comité paralympique et sportif français (CPSF), ont décidé de faire évoluer ce label et de le renommer « Génération 2030 », dans la perspective des jeux olympiques et paralympiques des Alpes françaises 2030.

Dans la continuité du label Génération 2024, le label Génération 2030 vise à mobiliser les élèves en faveur d'une pratique augmentée d'activités physiques et sportives, en développant les passerelles avec le mouvement sportif pour les ouvrir à la culture sportive, à leur environnement et améliorer leur bien-être.

En Corrèze, ce sont près de 70 établissements scolaires du premier degré qui ont été labellisés depuis 2017.

L'objectif de ce nouveau label est de favoriser une « pratique physique augmentée » afin d'offrir aux jeunes une expérience plus diversifiée, régulière, accessible, adaptée à chaque territoire, en la reliant notamment à des enjeux tels que la citoyenneté, la lutte contre la sédentarité ou encore l'adaptation au dérèglement climatique.

Être labellisé Génération 2030, c'est s'engager à faire vivre une expérience physique et sportive riche, inclusive, autour des valeurs olympiques et paralympiques. Ce label a été pensé pour accompagner la jeunesse jusqu'aux jeux olympiques et paralympiques d'hiver des Alpes 2030, au travers d'une éducation par et avec le sport.

Les écoles souhaitant s'engager dans la démarche de labellisation Génération 2030 devront déposer un dossier via la plateforme « démarches simplifiées » à partir d'un cahier des charges national.

S'agissant des établissements déjà labellisés Génération 2024, ils deviennent automatiquement labellisés Génération 2030 niveau 1, sauf avis contraire de leur part. Si l'engagement de ces établissements correspond à un niveau 2 voire 3, ils devront déposer un dossier de candidature.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter Monsieur Ludovic PEREIRA, conseiller pédagogique départemental EPS, qui vous accompagnera dans vos démarches.

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation,
le secrétaire général,

Jean-François LÉVÊQUE